

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Comité technique paritaire

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 9 avril 2013 portant modification de l'arrêté du 22 novembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès du ministre chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

NOR : ETSO1381310A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès du ministre chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;

Vu la demande de l'organisation syndicale CGT, le 9 avril 2013, portant désignation de M. Jean-Michel BONNET en qualité de membre suppléant au comité technique ministériel,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean-Michel BONNET, affecté à la DIRECCTE de Rhône-Alpes au sein de l'unité territoriale du Rhône (69), est nommé membre suppléant au comité technique ministériel, en remplacement de Mme Amandine PAPIN, sur la liste présentée par l'organisation syndicale CGT, à compter du 9 avril 2013.

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 9 avril 2013.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services :

*Le chef de bureau
chargé des questions juridiques et statutaires
et des relations sociales (RH2),*

J. ELISSABIDE